

« L'historien, le témoin, la vérité », avant-propos de *Paul Thueux, Mensonges, rumeurs et silence*, Pontoise, CERN 95, 2012, pp. 7-29.

L'Historien, le témoin, la vérité...

Jean-Marc Berlière

« Je tiens la complaisance envers le mensonge, de quelques prétextes qu'elle puisse se parer, pour la pire lèpre de l'âme [...] je souhaiterais volontiers que, pour toute devise, on gravât sur ma pierre tombale, ces simples mots "Dilexit veritatem" [Il vénérât/chérissait la vérité] écrivait Marc Bloch dans ce qu'il est convenu d'appeler son « testament ».

Cette exigence de vérité, cette recherche, cette quête obstinée du vrai est un des buts de l'Histoire et doit être un des objectifs premiers de l'historien. Ce dernier, s'il n'est pas un « juge », doit se transformer en limier, se faire un enquêteur à la recherche des « traces » et des « indices » qui permettront d'établir la vérité. Animé du même idéal de justice, son rôle est de comprendre, non de juger et si son « atelier » n'est pas un tribunal, son travail n'en revêt pas moins une importance capitale : il y va de la réputation (éternelle ?) de son client. Devant le « tribunal de l'histoire », dans la construction de la mémoire sociale, c'est lui qui doit apporter indices, preuves et conclusions. C'est pourquoi le « métier d'historien » ne se comprend qu'animé par l'éthique la plus élevée. Dans le travail scientifique, le « juste » et le « vrai » ne font qu'un. Par un privilège dont ne disposent pas les juges, son jugement peut ne pas être définitif : l'histoire est à tout moment révisable et les historiens sont par définition des révisionnistes¹. Le révisionnisme — la noblesse de

¹Rappelons que le terme fut inventé pour la gloire de ceux qui, soupçonnant une injustice, se mobilisèrent pour la révision du jugement du capitaine Dreyfus condamné sur de fausses preuves. C'est donc un compliment, contrairement à ce que pensent beaucoup de gens qui confondent révisionnisme et négationnisme qui lui nie la vérité.

l'intellectuel — c'est la recherche obstinée de la vérité, au risque d'aller contre les idées reçues, le poids de l'opinion égarée, du politiquement correct ...

C'est terriblement vrai dans cette affaire de Pontoise où la rumeur semble avoir concouru à obscurcir la vérité et le silence à l'occulter. La calomnie a fait le reste... Généralement fondée sur beaucoup d'ignorance, elle démontre surtout l'incompréhension profonde des documents, des actes, des aveux de résistants très jeunes, maladroits, imprudents — mais tous l'ont été, y compris les « professionnels du PCF ou les anciens de la guerre d'Espagne — engagés dans l'action depuis juillet 1940 : ce qui constitue leur noblesse à l'heure où ils étaient bien discrets les résistants de septembre 1944. Sans en tirer le moindre avantage — et pour cause ! — ces jeunes sont des proto-résistants, du premier jour, des vrais qui, dès la défaite militaire, ont récupéré et dissimulé, tant bien que mal, des armes abandonnées par l'armée française en déroute.

Le groupe de Pontoise, les « cadets de France » ?

Ce sont des jeunes gens plutôt de droite, catholiques, appartenant aux milieux bourgeois ou à la classe moyenne, de sensibilité conservatrice, anticommunistes, généralement maréchalistes comme la très grande majorité des Français, mais incontestablement patriotes alors même que les partis antifascistes brillent par leur absence dans cette première année d'occupation. La plupart sont membres jusqu'à sa dissolution de la *Jeunesse de l'Empire Français*², responsables du mouvement scout³, ils attendent et espèrent de leurs aînés, des « nationaux » curieusement absents eux aussi d'un combat qui devrait leur sembler essentiel. Ils rêvent d'un débarquement anglais, d'une libération, d'une revanche sur l'ennemi, le vainqueur, l'occupant... Une situation, des personnages, une prise de position qui contredisent le cliché ressassé *ad nauseam* depuis la Libération qui insiste sur la « trahison des élites » et présente une gauche résistante opposée à une droite collaboratrice. Ils n'ont pas trouvé

²Mouvement de jeunesse créé à la fin des années 1930 par Jean Daladier le fils du président du Conseil pour promouvoir l'empire colonial français et ses valeurs. Le mouvement auto dissout en 1940, la plupart de ses membres passèrent aux Compagnons de France organisation de jeunesse maréchaliste dont beaucoup d'adhérents entrèrent dans la Résistance, d'autres firent le choix inverse....

³Le chef de Chabanne, Jean Hallotier, dirigeait les scouts de Pontoise. Le responsable de Hallotier était un autre responsable du mouvement scout.

d'adultes pour les encadrer, les diriger, les conseiller... ils sont donc partis à l'aventure, sans expérience et ont payé du prix le plus fort un engagement qui, rétrospectivement, souligne cruellement la précocité de leur mouvement et leur... solitude.

Dans cette histoire, comme dans beaucoup d'autres, l'exigence de vérité de l'historien se heurte malheureusement à la difficulté de l'enquête : archives lacunaires, difficiles à trouver, déclarations contradictoires, dépositions mensongères : tout concourt à rendre le fil de l'histoire difficile à débrouiller.

L'affaire des « cadets de France »⁴ ...

C'est en travaillant sur l'épuration de la police à la Libération puis sur les rivalités qui ont opposé entre elles les différentes directions de la préfecture de Police (PP) pour jouer le premier rôle dans la répression antiterroriste que j'ai découvert une affaire imputée à la libération à une équipe de policiers de la Brigade criminelle du Quai des Orfèvres qui s'étaient illustrés en arrêtant la « bande à Brustlein » : un groupe de jeunes communistes membres des bataillons de la jeunesse, dirigés par Pierre Georges, le futur colonel Fabien, auteurs de plusieurs attentats ou tentatives contre les troupes allemandes depuis la fin août 1941...

Les « cadets de France », groupe de résistance fondé (imaginé ?), début 1941, par André Hallotier⁵, agent d'assurance de 34 ans, en contact avec un mouvement résistant à Paris⁶, s'était donné pour but de lutter contre l'occupant et d'aider les Britanniques dans leur lutte : collectes de renseignements — notamment relevés de plan des aérodromes de la région —, regroupement et collecte des armes de guerre abandonnées par l'armée française en juin 1940 et récupérées par les jeunes de la JEF : de très jeunes gens, pour la plupart étudiants ou écoliers, qui agissent à l'insu de leurs parents.

⁴C'est ainsi que la police appelle l'affaire : une appellation qui souligne l'aspect patriotique de l'engagement de ses membres.

⁵Prévenu par téléphone par son épouse d'une descente des Allemands à son domicile de Pontoise, il échappa à l'arrestation.

⁶« Armée volontaire », un des premiers groupes de résistance authentifié.

Le coup de filet contre le « groupe de Pontoise » est le résultat d'une provocation montée et orchestrée par **le groupe 610 de la Geheimefeldpolizei (GFP) installé à l'Hôtel Edouard VII, près de l'Opéra**. Ce groupe de la GFP, vient alors — fin octobre 1941 — d'être transformé en « *Sonderkommando für Kapitalverbrechen und Sabotage* » (SKF) et chargé de lutter contre les auteurs des attentats terroristes qui ont débuté fin août 1941 à Paris. Il est dirigé par les lieutenants (capitaine ?) Benthien et Heilmann.

Pourquoi la police militaire allemande ?

Parce qu'en décembre 1941, ce sont encore les militaires du MBF (*Militärbefehlshaber in Frankreich* / commandement militaire en France) de l'Hôtel Majestic qui ont la main sur la répression des actes dirigés contre l'armée et les intérêts allemands et ce sera le cas jusqu'au printemps 1942 et l'installation par Heydrich du général SS Karl Oberg comme chef de toutes les polices et de la SS en France qui marque la prise du pouvoir répressif⁷ par la Sipo-SD (qu'on appelle improprement Gestapo).

Paul Thueux est le premier du groupe à tomber. Il est arrêté le 13 décembre 1941 au café « La Bière de Lutèce », 129, rue de Clignancourt, près de la station de métro Simplon, lors d'un rendez-vous avec un camarade de son école trafiquant dans les milieux du marché noir auquel il avait eu l'imprudence de demander s'il pourrait procurer des armes à un ami.⁸ Ce camarade s'avérera être au service des Allemands sans doute depuis un certain temps... La mécanique infernale était en marche.

Après un procès à Saint-Cloud, Paul Thueux est condamné, le 16 janvier 1942, à deux ans de travaux forcés par un tribunal militaire allemand qui

⁷Non sans résistances des militaires et de la Wehrmacht qui tient à garder ses prérogatives et continuera à juger résistants et terroristes. Sur ces luttes et concurrences entre les différents services de l'occupant, cf Gaël Eismann, *Hôtel Majestic : Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010 ; la thèse de Laurent Thiéry, *La Répression allemande dans le Nord/Pas-de-Calais*, Lille, 2011 et le livre sur *La Répression en France (1940-1945)* du CRHQ, Caen, éditions du Mémorial de Caen, 2007. ... À la suite de ce changement, le groupe 610 de la GFP et ses hommes seront absorbés par la Sipo-SD (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst* : police et service de sécurité).

⁸Un autre camarade, Fouque, qui a assisté à l'arrestation, menacé par les policiers s'il racontait ce qu'il avait vu, se garda de prévenir la famille Thueux et ses camarades de Pontoise : ce qui lui vaudra de sévères critiques par la suite. Mais connaissait-il les personnes à prévenir ? Auraient-elles cru un inconnu ?

proportionne les peines prononcées en fonction des responsabilités supposées des uns et des autres⁹...

Le contexte est en effet très défavorable à ces jeunes qui n'ont pourtant commis aucun attentat, ni réalisé aucune action contre les occupants si ce n'est en intention. Les premiers attentats contre les forces d'occupation, menées par les jeunes communistes des « Bataillons de la jeunesse » ont provoqué débats et concurrences entre le gouvernement de l'État français qui veut, pour affirmer sa souveraineté en Zone occupée y exercer la répression, et les Autorités allemandes qui ne font confiance ni à la police ni à la justice françaises. Du côté allemand, il existe un véritable débat pour savoir quelles représailles il convient d'exercer et qui devait en assurer l'exécution. Finalement après les attentats de Nantes (assassinat du Feldkommandant Hotz le 20 octobre) et de Bordeaux (assassinat le lendemain d'un conseiller d'administration militaire, Reimers), ce sont les directives de Hitler et les prescriptions du « Keitelbefehl (décret Keitel du 16 septembre 1941) qui sont appliquées. Alors que le MBF — le général Otto von Stülpnagel — s'oppose aux fusillades d'otages, non par humanisme, mais parce qu'il pense qu'elles sont contre productives et vont créer dans l'opinion française une réaction qui mettra en difficulté le gouvernement de l'État français, garant jusque-là de la tranquillité et du bon ordre d'une France qui produit une part importante de l'effort de guerre allemand, Hitler lui-même (si on en croit les carnets de von Stülpnagel ?), exige des représailles sanglantes qui, conformément au code des otages, commencent à Nantes, Châteaubriant, Paris et Souges dès le 22 octobre 1941.

C'est dans ce contexte que le « groupe de Pontoise » fut jugé, le 16 janvier 1942, un mois après son arrestation et, contrairement à ce qui avait pu se passer jusqu'à l'été 1941 avec une justice militaire allemande plutôt pondérée, les condamnations ont été très dures quoique différenciées¹⁰ contrairement à ce qui se passe à la même époque contre les membres de la « bande Brustlein » tous condamnés à mort et exécutés (procès du Palais-Bourbon, début mars 1942) puis comme elles le seront quelques mois plus tard contre les membres des Bataillons de la Jeunesse (procès

⁹Ce qui ne les empêchera pas de fusiller au mois de mai comme otage un des jeunes (Pierre Butin) les plus faiblement condamnés.

de la Maison de la Chimie,) où seul André Kirschen fut épargné en raison de son âge (moins de 16 ans)...

Des policiers français ?

Paul Thueux a été arrêté par des policiers français de la Police Judiciaire de la Préfecture de police (PJ-PP) du 36 quai des Orfèvres déjà immortalisé à l'époque par les romans de Georges Simenon mettant en scène la prestigieuse brigade criminelle — la Crim' — et le commissaire Jules Maigret.

Pourquoi la police française ?

C'est une clause souvent oubliée ou passée sous silence de l'armistice¹¹ : l'Allemagne exerce les droits de la puissance occupante et il revient à l'administration française — conformément à la convention de La Haye — d'obtempérer aux ordres de l'occupant dont les ordonnances ont force de loi. En conséquence, les Autorités d'occupation ont requis l'aide de la PP dans cette affaire comme les y autorise l'art. 3 de la convention d'armistice. Il n'y a pas de possibilité pour les autorités françaises de ne pas obéir sous peine de représailles faciles à imaginer puisque les Allemands détiennent près d'un million et demi de prisonniers français en Allemagne, qu'ils ont largement les moyens d'affamer la population ... C'est là tout le piège de l'armistice voulu par les hommes qui gouvernent à Vichy et en subissent désormais toutes les conséquences.

La GFP groupe 610 — des militaires allemands non francophones — a donc exigé de la police parisienne¹² qu'elle mène à son terme par des filatures que les Allemands contrôlent de près, mais qu'ils sont incapables de conduire, une affaire largement engagée et imposent aux

10 Sur les 16 personnes arrêtées et jugées, le tribunal militaire de Saint-Cloud prononça trois condamnations à mort : Chabanne (qui est deux fois condamné à mort : pour détention d'armes et pour formation d'un groupe de francs-tireurs, condamnations auxquelles le tribunal ajouta 10 ans de prison (sic) pour tentative d'espionnage ; Tête et Vogler, tous trois fusillés au Mont Valérien le 27 février 1942. Butin, condamné à 4 ans de réclusion, sera fusillé le 12 mai suivant comme otage dans le cadre de la politique de représailles menée par les Allemands en réponse aux attentats communistes. Cinq condamnations à des peines de prison voire des acquittements se transforment quelques mois plus tard en déportation dans le cadre du décret Nacht und Nebel : Francia, De Martimprey, Soutumier, Schringa qui ne survivront pas, et P. Thueux qui, seul, reviendra des camps. Les autres accusés furent acquittés ou libérés avant le jugement.

11 Ainsi on l'oublie régulièrement pour expliquer les rafles de juifs de juillet 1942 en Zone occupée (Cf sur le sujet, la récente étude d'Alain Michel, *Vichy et la Shoah. Enquête sur le paradoxe français*, CLD éditions, 2012, qui rappelle ces réalités que le discours officiel oublie).

policiers français d'en rédiger la procédure qui sera récupérée et utilisée telle quelle par la justice militaire allemande.

Pourquoi la police *judiciaire* ?

La découverte du terrorisme et des attentats communistes à partir de la mort de l'aspirant d'intendance de la Kriegsmarine Alfons Moser tué par Pierre Georges (le futur colonel Fabien) à la station Barbès-Rochechouart le 21 août 1941 a provoqué débats et luttes internes au sein de la Préfecture de police. Conformément au vœu du préfet de police — l'amiral Bard — qui souhaite criminaliser ces attentats et traiter leurs auteurs comme des assassins de droit commun, c'est la « PJ » chargée de réprimer crimes et délits qui a été chargée de la recherche des auteurs d'attentats. On a créé dans ce but, une brigade spéciale au sein de la police judiciaire, quai des Orfèvres. Cette création s'est faite au détriment de la « Brigade spéciale » qui existait au sein de la Direction des Renseignements généraux et qui luttait contre les délits politiques et notamment contre les communistes depuis l'interdiction du parti communiste par le décret-loi Daladier du 26/9/1939 et les sabotages et les mots d'ordre défaitistes pendant la « Drôle de guerre ». La PJ parisienne, à la hauteur de sa réputation a été efficace : c'est la brigade spéciale *criminelle* créée à la direction de la PJ du quai des Orfèvres — à ne pas confondre donc avec la « BS » des RG — qui a arrêté « la bande à Brustlein », l'auteur des coups de feu de Nantes¹³. C'est une équipe de cette même brigade confiée au commissaire Veber qui fut chargée des ultimes filatures et de la procédure dans l'affaire de Pontoise.¹⁴

Quatre policiers du groupe de l'IPA (inspecteur principal adjoint) Savary de la brigade criminelle ont donc reçu l'ordre de se mettre à la disposition de la GFP de l'Hôtel Edouard VII.

12Les « accords » passés fin juillet entre Oberg chef de la Sipo-SD et Bousquet, nouveau secrétaire général à la police auront, du côté français, pour objectif de redonner son autonomie à la police française à laquelle les Autorités allemandes ne pourront plus donner d'ordre... en théorie.

13Zalkinov, Hanlet, Rizo, Ascher, Milan, Peltier... La BS criminelle et le commissaire Veber y avaient mis pas mal de zèle que les policiers justifiaient par la nécessité de sauver les otages que les Allemands avaient décidé de fusiller en cas de non découverte des auteurs des attentats, mais rien n'étant jamais simple, une fois avéré qu'il s'agissait d'une affaire patriotique, un des inspecteurs de cette brigade avait sciemment laissé s'échapper un des membres du groupe, Tony Bloncourt, malheureusement repris quelques semaines plus tard. Pour les détails de cette affaire, les luttes et rivalités intestines entre services de la PP, cf notre ouvrage (avec F. Liaigre), *Le Sang des communistes*, Fayard, 2004, chap. VI à IX.

Police de Vichy/policiers de Vichy ?

Entrés à la PP depuis les années 1920 pour les plus anciens, au début des années 1930 pour les autres, ces policiers ne sont pas des sbires de Vichy, des « collabos » zélés, mais des policiers de métier acculturés par la III^e République. Des flics de PJ, habitués aux affaires criminelles et à leur clientèle ordinaire : voyous, putes, indics, souteneurs, braqueurs, casseurs, malfrats... qui se trouvent placés par les circonstances, bien malgré eux, depuis le mois d'octobre, dans une situation délicate, un sale boulot qu'ils accomplissent sans entrain ni enthousiasme. Ils n'ignorent pas que les Allemands se méfient d'eux, les surveillent et que s'ils en avaient l'envie, il leur serait impossible – en tous cas très difficiles - dans ces conditions de « couler » une affaire que les occupants contrôlent de près et ont eux-mêmes initiée...

Batut, Cointre, Debernardi, membres de l'équipe Savary, ont fait le boulot commandé par les Allemands de la GFP et, malheureusement, ils l'ont bien fait : ce sont des pros, aguerris par 15 ou 20 ans de métier. En face ? Des gamins naïfs, imprudents, bavards, un peu hâbleurs et vantards qui ne se sont rendus compte de rien. Suivis pendant 10 jours, écoutés, logés... ils ne reconnaissent pas même les policiers qui les arrêtent et les ont côtoyés, fréquentés pendant presque deux semaines...

Du boulot qui n'a pas dû enchanter ces flics, même si les autorités allemandes attachent tellement d'importance à leur succès, qu'elles conditionnent les représailles à l'arrestation des auteurs des attentats, histoire de leur donner un peu de cœur à l'ouvrage. Il leur est même difficile d'édulcorer les aveux – spontanés – des intéressés et d'abord de Chabanne qui contrairement à ce qu'il raconta à ses camarades (sans doute pour justifier ses aveux) n'a pas été frappé (son père le confirmera en septembre 1945). S'ils n'ont pas subi de sévices, les jeunes gens ont vécu le mélange habituel de pressions morales fortes (menaces sur leurs familles) et de compréhension/compassion : après tout on est entre français... Et puis, surtout, que reste-t-il à cacher quand apparemment les flics qui vous interrogent savent tout : les noms, les rendez-vous, les

14Mal adaptée aux subtilités de la lutte antiterroriste – on n'arrête qu'à la dernière extrémité, après de très longues filatures pour « loger » et identifier tout un groupe – cette BS criminelle fut dissoute en décembre 1941 et ses missions antiterroristes confiées aux RG : la brigade spéciale criminelle devint la « BS2 » de son vrai nom « brigade antiterroriste » des RG en janvier 42, chargée de la répression des auteurs d'attentats et confiée au commissaire Hénoque dont la noire réputation explique la notoriété.

conversations... À quoi bon nier ce qu'on a déjà largement dévoilé aux provocateurs sans doute par péché d'orgueil autant que pour leur donner les garanties et assurances qu'ils exigeaient avant de prétendument livrer les armes ? C'est tout le drame de Chabanne. C'est ce qui explique pourquoi il parle et d'abondance le jour même de son arrestation, livrant des noms, des adresses, des dates, des planques que rien ne l'obligeait réellement à donner et que les policiers ignoraient¹⁵... Les flics ne peuvent qu'enregistrer, oublier – discrètement - un détail, tempérer une affirmation...

Quel qu'en soit le ressort, ces aveux vont constituer des charges terribles qui dispenseront les Allemands de pousser une procédure impeccablement bouclée par les policiers de la crim' : ce sont des pros et l'affaire est d'une simplicité biblique. ...

Finalement, seul Paul Thueux se défend avec une habileté certaine en se présentant comme un simple intermédiaire, intéressé par la perspective d'une commission sur la transaction : armes, pommes de terre, cigarettes... peu importe, c'est la loi du marché noir et de la pénurie ! Mais, il l'assure, il n'appartient pas le moins du monde, au groupe Chabanne : ce qui lui vaudra l'indulgence relative du tribunal.

Pourquoi le fait-il alors que les autres membres du groupe font preuve d'une naïveté qui va leur coûter la vie ? Simplement parce qu'on l'a aidé et guidé... discrètement.

Dans ce type de situation, alors que les inculpés font des aveux complets et circonstanciés, pour les policiers la seule possibilité de jeter quelques grains de sable dans la machine, ce sont des gestes discrets, mais importants comme par exemple arrêter l'un des indicateurs pour ne pas éveiller de soupçon, mais ne pas le menotter et le traiter de façon telle que Thueux ne peut que concevoir des soupçons à son égard et se méfier ; plus fort et plus subtil, laisser le dossier de l'affaire dans le bureau où le prévenu est gardé à vue le samedi et le dimanche...

La lecture – le dimanche après-midi - de ce dossier va permettre à Thueux de préparer sa défense : il n'était qu'un intermédiaire, intéressé par la perspective d'une commission... pas un membre du groupe ! – ce qui va lui sauver la mise. D'autant que Chabanne – l'a-t-il fait

¹⁵Pourquoi désigner aux Allemands les différentes cachettes d'armes, alors qu'une seule suffisait ? Pourquoi établir un plan du terrain d'aviation militaire de Cormeilles en indiquant dessus en clair l'identité de sa source ? Pourquoi tout dévoiler dès sa 2^e rencontre avec les indicateurs sans aucune précaution ?

spontanément ou les policiers le lui ont-ils conseillé ou même ont-ils « oublié » de le nommer dans le PV ? — ne le cite pas parmi les membres de « son » groupe¹⁶...

Accompagnés et encadrés d'hommes de la GFP en civil, voire des deux indicateurs, les quatre policiers de la PP ont fait leur boulot, essentiellement de filatures depuis la Gare Saint-Lazare / du Nord puis à Pontoise, pour identifier et « loger » tout le groupe sur lequel Chabanne, subtilement interrogé, avait donné de précieuses indications aux indicateurs. Ils ont fait ce travail sans initiative puisque l'affaire leur a été confiée en cours de route, ils n'ont pas fait preuve de zèle et ont donc échappé aux châtiments espérés par les familles des victimes dont certaines les voulaient plus coupables que les dénonciateurs... S'ils ont tenté de limiter la casse, ils ont tout de même fait preuve d'une lâcheté ou d'une passivité selon les grilles d'analyses, qui explique leur passage à l'épuration à la Libération où on leur reprocha de ne pas avoir "cassé" une affaire dont on reconnut néanmoins qu'ils n'avaient pas la responsabilité...

L'inspecteur Batut, entré en 1930 à la PP, reçu 1^{er} au concours d'inspecteurs de 1935, affecté à la Brigade criminelle, la prestigieuse « crim' » en 1938, qui dirigeait l'équipe reçut un blâme. P. Thueux l'accuse de l'avoir giflé, une pratique tellement répandue à l'époque que nul ne s'en émut outre mesure, même si cela figure à charge dans son dossier. En revanche, il semble bien avoir incité Thueux — qui n'en parle pas — à avouer en lui disant que « l'affaire resterait entre Français » comme il le reconnut, mais en affirmant sa bonne foi, il ne pouvait imaginer que ces jeunes qui n'avaient commis aucun acte terroriste ou criminel seraient aussi durement réprimés.

Debernardi, ancien gendarme entré à la PP en 1936, versé à la Crim' en 1938, ne subit aucune punition — "attendu qu'il ne pouvait agir autrement" —, il a pourtant fait état de ces arrestations pour demander la libération d'un prisonnier de guerre : une récompense utilisée par les Allemands pour stimuler le zèle des Français.

Cointre, entré à la PP en 1933, inspecteur depuis 1937, contre lequel la Commission d'épuration, présidée par le cheminot communiste Ayraud

¹⁶Ce qui fera naître les propos et rumeurs malveillants à son égard tenus des gens qui n'ont pas compris le contexte de ces « aveux ».

promu pour l'occasion Inspecteur général des services avec rang de préfet, demanda la révocation sans pension et la transmission du dossier au parquet, fut sanctionné par le Préfet de police d'un an de suspension. Après appel et contre-enquête, la sanction fut annulée, son affaire classée et il fut réintégré.

Seul l'Inspecteur principal Savary, entré à la PP en 1922, qui n'eut pourtant qu'un rôle totalement secondaire dans l'affaire de Pontoise, subit les rigueurs d'une épuration qui épargna curieusement le commissaire Veber qui dirigeait pourtant la brigade. Veber était le principal responsable de l'affaire des bataillons de la jeunesse et l'arrestation des jeunes communistes condamnés et exécutés en mars 1942 pour laquelle l'épuration s'acharna contre... Savary. Arrêté, interné, révoqué sans pension, ce dernier bénéficia d'un classement en justice après 21 mois d'internement. Une contre-enquête menée cette fois à charge et à décharge montra que la plupart des accusations portées contre lui par ses collègues étaient mensongères — on l'accusa d'être payé par le « service de la rue Lauriston - et sollicitées par des épurateurs qui voulaient — selon leurs propres mots — « l'enterrer ». Paradoxe : de tous les policiers de la Crim' il était celui qui avait le plus aidé et le mieux renseigné la Résistance — notamment le réseau Interallié et le CE des « Travaux ruraux » du commandant Paillole — dès 1941... Beaucoup de ses accusateurs ne pouvaient pas en dire autant, mais il a manifestement payé la jalousie et le ressentiment que lui valaient dans le service son autorité, sa dureté au travail, ses succès professionnels et ses rapports – assortis de gueuletons – avec les collègues allemands qu'il avait connus avant-guerre.

Les traîtres

Les deux délateurs/provocateurs, responsables de toute l'affaire, de l'arrestation et du sort tragique des jeunes patriotes de Pontoise dont ils ont trahi la confiance, constituent deux figures centrales, mais jusqu'alors mal connues du drame.

La recherche en archives nous permet d'en apprendre plus sur eux.

Ils sont très jeunes : Roybon, né en 1923, a 18 ans en 1941 et Cosmao, né en 1925, n'a que ... 16 ans. Tous deux fréquentent la même école que Thueux — l'école industrielle d'électricité de Paris, dite Ecole Charliat, située 1 bis, Passage Duhesme, dans le 18^e arrondissement. Ce sont -

surtout Cosmao - des camarades de Thueux. Habitant encore chez leurs parents — cafetiers pour Cosmao et fonctionnaires retraités pour Roybon, comme beaucoup de jeunes de leur âge, ils se livrent aux petits trafics et bénéfices que des gens dégourdis et sans scrupule pouvaient tirer de la situation de pénurie créée par les prélèvements de l'occupant. Mais ils ont franchi la ligne jaune et succombé aux tentations et à l'appât du gain, au vertige de la vie facile : boîtes de nuit, filles faciles, automobiles : la grande vie...

Pourquoi et comment en sont-ils arrivés à trahir un camarade et de jeunes Français de leur âge ? Cosmao et Roybon ont-ils été utilisés, contraints et forcés, par les Allemands ou leur ont-ils d'eux-mêmes proposé leurs services comme le feront nombre de leurs aînés attirés par les profits, les pouvoirs qu'ils pouvaient tirer de leurs rapports avec les Allemands ?

C'est ce que semble dire Cosmao interrogé par le commissaire Giraud le 10 décembre 1941, quand il affirme, non sans fatuité et peut-être exagération, appartenir à un « service secret allemand, installé 9 rue de Villersexel (7^e arr.) » : en réalité une officine au service des Allemands dirigée par Douzal de Granville, escroc notoire, plusieurs fois condamné depuis 1912, agent de la Gestapo et le « colonel » Lacroix¹⁷. Il y serait affirme-t-il inscrit sous le matricule « H47 ». Il précise même avoir suivi un stage d'entraînement de trois mois à Bruxelles sous les ordres du « commandant Wesner ». Il donne des détails à ce sujet : domicilié à Bruxelles 94, rue Lincoln, il aurait eu une carte d'identité belge et un passeport allemand au nom de Morean Hervé. Il affirme également avoir reçu une autorisation de port d'arme.

¹⁷Il s'agit-il du chef de bataillon André Lacroix, né à Chalette-sur-Loing en 1894, officier de la LVF sur le front de l'Est d'octobre 41 à septembre 42. Simple lieutenant de réserve d'infanterie (rang du 5.1.1924), il réussit à se faire enrôler comme capitaine en 1941. Successivement officier d'ordonnance du 1er bataillon, commandant de la 4^e Cie de mitrailleuses dudit bataillon et enfin son capitaine adjudant-major, il commandera ce 1^{er} bataillon de décembre 1941 à décembre 1942 après avoir été promu chef de bataillon au titre de la LVF. Décoré de la Croix de fer de 2^e cl. en mars 1942. Recruté par la suite par l'Abwehrleitstelle de Paris, Lacroix a joué à partir de 1943 les recruteurs pour le compte du Sonderführer WERNER (et non WESNER), qui est le pseudo d'un membre de l'Ast de Bruxelles (section I), recrutant des Français, notamment dans les milieux militaires, les formant à Bruxelles pour des missions en Angleterre ou en AFN. Ce qui pose un problème chronologique : Cosmao en parle dès décembre 1941. Le principal agent recruteur de WERNER en France était alors un nommé Georges MONTET. Il semble que LACROIX eut aussi des contacts avec la Major Schaefer de la section III/F de l'Ast de Paris. Un document de l'Abwehr l'indique mais pas de trace qu'il fut immatriculé comme agent par l'Abwehr bien que cela semble probable.

Tout ceci laisse perplexe : on a rarement vu « agent » des services de renseignement allemand – certes âgé de 16 ans - être aussi bavard et donner autant de détails. Mais si ce n'est pas vrai, d'où tient-il ces détails ? S'agit-il d'un projet dont lui ont parlé les Allemands et dont il se vante par anticipation : sa mère, peu fiable si ce n'est complice, situe ce séjour à l'automne 1943, mais à l'époque, Cosmao a quitté le domicile de ses parents ? Il faut se souvenir que Cosmao n'a alors que 16 ans, mais il est vrai que la valeur n'attend pas le nombre des années et le garçon semble doué de ressources rares, la suite le prouvera...

Autre hypothèse – celle qu'avance Paul Thueux – Cosmao et Roybon auraient été pris dans une affaire de marché noir et, pour s'en tirer, auraient dû donner des gages et se mettre aux services des Allemands. Dans une autre audition par la police, deux jours plus tard, le 13 décembre 1941, Cosmao dit avoir été effrayé par l'affaire – la demande d'armes formulée par Thueux puis confirmée par Chabanne – et être allé « informer les autorités allemandes » qui [leur] ont fourni de vieilles armes pour appâter Chabanne et demandé de continuer l'affaire.

Ont-ils simplement agi pour de l'argent, une récompense, une indulgence ? Nul ne le sait... À noter toutefois que Roybon, comme il est d'usage également pour des policiers qui ont réussi une affaire – on l'a vu pour De Bernardi –, a obtenu la libération de son beau-frère prisonnier de guerre.

Quel qu'en soit le motif, ce qui est certain, c'est le rôle de provocateurs qu'ils ont joué dans l'affaire : utilisant la naïveté et la confiance de Thueux qui leur a demandé s'ils pouvaient trouver des armes¹⁸, ils se sont dits forts de pouvoir lui en procurer, mais ont exigé de traiter directement avec le chef du groupe (Chabanne) qu'ils ont su appâter avec des pistolets fournis par les Allemands et faire parler, parler et encore parler... avec beaucoup de maturité et une habileté consommée : ce qui donnerait quelque consistance aux déclarations de Cosmao sur l'entraînement qu'il aurait suivi et sa qualité d'agent des services

¹⁸Il faut savoir qu'il existe alors un vrai marché pour les armes, souvent rouillées et hors d'usage, dont les Parisiens se sont débarrassés, notamment en les jetant dans les égouts, et que revendent égoutiers, terrassiers, électriciens appelés à y travailler. C'est ainsi que se sont armés les premiers combattants des bataillons de la jeunesse et de l'Organisation spéciale du parti communiste (Cf *Le Sang des communistes*, op. cit.).

allemands. Manifestement, il a été conseillé et guidé dans la conduite de l'affaire.

On notera également que Cosmao dans ses interrogatoires a, d'une certaine manière, essayé d'innocenter Thueux : « Thueux ne faisait pas partie de l'organisation, mais il sert d'intermédiaire pour lui procurer des armes afin de se procurer des bénéfiques » dira-t-il aux policiers le 13/12/41, précisant qu'il « le connaît depuis deux ans et qu'avant cette affaire [il] n'avai[t] jamais remarqué qu'il ait une activité gaulliste quelconque »...

Cette affaire est-elle une conséquence de l'engagement de Cosmao au service des Allemands ou, au contraire, marque-t-elle le début de sa dérive ?

Que deviennent les deux jeunes gens après cette affaire ?

Quittant l'école Charliat, Cosmao fréquente irrégulièrement le collège Chaptal à l'automne 1942. Sa mère, restauratrice avenue du Général Michel Bizot, écrira dans une lettre datée du 4 juin 1948 adressée au juge d'instruction que son fils, arrêté en décembre 1941, aurait été emprisonné par les Allemands jusqu'en août 1942 : cet internement, dont on peut raisonnablement douter, dissimule-t-il comme il y a tout lieu de le croire, des missions opérées sous d'autres cieux, voire un autre stage ou LE stage de formation évoqué par Cosmao en décembre 1941 ?

Ce qui semble certain c'est que Cosmao est bien devenu un voyou à temps plein et un agent ou un auxiliaire occasionnel du SD et du « service » dirigé par Douzal de Granville, rue de Villersexel. Aux témoignages de ses condisciples et de la direction de l'école Charliat, il serait plusieurs fois venu, tel un « Lacombe Lucien », parader à la sortie de l'école accompagné d'Allemands et au volant de grosses automobiles. Il se faisait remarquer pour ses dépenses et exhibait à tout bout de champ une carte de « la Gestapo », se vantait de ses nuits de débauche... Un rapport de police de 1943 le signale comme fréquentant « les établissements de Montmartre en compagnie d'individus louches avec lesquels il se livre à des trafics clandestins ». Vivant de vols, escroqueries, chantages, et autres rapines, il est bel et bien protégé par les services allemands comme en atteste l'épisode suivant que les archives permettent de mettre au jour :

Arrêté le 10 décembre 1942 dans un hôtel de la rue Fromentin, il est conduit à la Préfecture de police où il se targue d'appartenir au service

de la rue de Villersexel (9^e). Interné à la prison des Tourelles, il est jugé et condamné, le 20 mars 1943, à 13 mois de prison par la 13^e chambre correctionnelle pour vol de bijoux et recel. Il s'échappe le 17 septembre du camp forestier d'observation pour mineurs de Marlotte en Seine & Marne. Repris le 20 septembre, il doit être placé dans une colonie pénitentiaire et son affaire rejugée le 21 octobre quand une note du Hauptmannführer Hutteman du SD-Kommando-Paris donne l'ordre aux autorités françaises de le relaxer.

Remis en liberté, Cosmao reprend ses affaires crapuleuses. Ses parents qui ont perdu tout contrôle sur lui diront s'étonner de le voir manipuler de grosses sommes d'argent. En novembre 1943, il apparaît dans une affaire d'escroquerie caractéristique de ces temps troubles. Arguant de ses relations avec « les chefs de la Gestapo », il se fait fort de faire libérer moyennant finances cinq personnes arrêtées pour détention « d'armes parachutées ». Avec sa maîtresse, Geneviève Raoux, alias « Muriel » qu'il fait passer pour la secrétaire du responsable de la Gestapo dans le Sud-Ouest, il extorque 300 000 francs au frère de l'un des hommes arrêtés et, bon fils, en fait profiter Mme Cosmao mère qui reçoit 50 000 francs.¹⁹

La fin est plus étonnante.

Sa mère racontera aux policiers que Cosmao aurait été arrêté par les Allemands le 3 février 1944, écroué à Fresnes jusqu'en mai, transféré à Compiègne et déporté. Il se serait évadé du convoi de déportation dans la région de Chalons-sur-Marne et se serait réfugié et caché dans l'Oise, puis dans l'Aisne.

Surprise : l'histoire semble bien réelle !

Si nos recherches ne nous ont pas permis de retrouver sa trace dans les registres d'écrou de la prison de Fresnes conservés aux AD du Val de Marne à Créteil²⁰, en revanche il existe bel et bien un dossier Hervé Cosmao (parfois orthographié Cosmas), né le 4-2-1925, au BAVCC/SHD de Caen²¹ et ce dossier comporte un matricule à Compiègne (37832) et la mention de sa déportation. Mais hélas ni date ni détail concernant le motif et le devenir de ce déporté inattendu qui a sans doute payé un

¹⁹Les cinq personnes seront déportées et l'une d'entre elles décédera en déportation.

²⁰ Cartons 2742W 1 (registre d'écrou 1943-1944) et 2742W 109 (registre d'écrou, mineurs 1943-1944) ne comportent aucun Cosmao.

²¹Merci à Thomas Fontaine pour son aide dans les archives du BAVCC.

partage de butin cornu ou une arnaque aux dépens de ses maîtres : c'est le cas de beaucoup de déportés qui n'ont strictement RIEN à voir avec la Résistance.

Cet épisode explique une métamorphose spectaculaire à la Libération.

En septembre 1944, on retrouve Cosmao sous l'uniforme FFI²² ! Avec Alphonse Boudard et d'autres jeunes FTP des arrondissements populaires parisiens, mais aussi des tortionnaires et assassins de l'Institut dentaire²³ plus soucieux de fuir l'air devenu malsain pour eux de la capitale que de combattre les Allemands, il s'est agrégé à la « Colonne Fabien » également appelé le « 1^{er} régiment de marche de Paris » et futur 151^e RI qui est parti vers la Lorraine, le 3 septembre, dans le but de rejoindre l'armée Patton et de participer aux combats.²⁴

Une reconversion spectaculaire, mais banale tant collaborateurs, truands, trafiquants, délateurs, tortionnaires et traîtres se sont infiltrés en nombre

22Un nombre non négligeable de déportés l'ont été pour avoir tenté de duper leurs complices allemands ou pour des querelles survenues au moment du partage du butin : ce qui, on en conviendra n'a rien à voir avec la résistance surtout quand il s'agit de produits de vols, de chantages, de dénonciations de juifs ! À la Libération, un emprisonnement, une arrestation par l'occupant voire par Vichy, quelles qu'en soient les causes, ont été considérées avec beaucoup de naïveté comme des preuves et des brevets de patriotisme et de résistance et ont valu à leurs « victimes » des titres, des grades qui aujourd'hui surprennent (Cf le cas du « lieutenant José » alias Manuel Pedrossa à l'Institut dentaire, in *Ainsi finissent les salauds*, Ibid.) Il en va de même pour l'équation sans valeur « déporté = résistant ». De véritables crapules, dénonciateurs de juifs, ont été déportés par leurs complices allemands à la suite d'un différend pécuniaire... Une proportion non négligeable de déportés l'ont été pour des faits crapuleux, des délits de droit commun, en aucun cas pour leur attitude patriotique...

23Sur l'Institut dentaire G. Eastman et les curieux FFI qui y jouèrent selon le mot d'Alphonse Boudard, les « émules de la Gestapo », fin août/septembre 1944, Cf J.-M. Berlière et F. Liaigre, *Ainsi finissent les salauds. Séquestrations et exécutions clandestines dans Paris libéré*, Robert Laffont, 2012. Sur l'expérience d'Alphonse Boudard, jeune FTP du XIII^e arr. engagé dans la colonne Fabien, on lira *Les Combattants du petit bonheur* et surtout *Bleubite* (diverses rééditions en livres de poche) qui, avec ce qu'il faut d'invention romanesque, n'en décrit pas moins avec acuité et réalisme cet épisode.

24Selon sa mère, interrogée par la police en septembre 1945, c'est alors qu'il était réfugié chez une parente, une certaine Vve Langlet à Plomion dans l'Aisne, qu'il serait entré en contact, le 3 septembre, avec le colonel Fabien et les commandants Dax (Pimbaud) et Dalsace (Wiesler) chefs des bataillons « Mont Valérien » et « République » du 1^{er} régiment de marche. C'est dans ce village de Plomion que les Allemands ont incendié et où ils ont fusillé 14 habitants, que Cosmao, ex-auxiliaire du SD se serait engagé et aurait été nommé lieutenant. Curieux télescopage ! Sans doute le récit de son incarcération à Fresnes (?) et Compiègne et de son évasion d'un convoi de déportation a-t-il persuadé ses interlocuteurs qui les ont lus comme des signes indiscutables de sa résistance et de son engagement patriotique alors même qu'il y a fort à parier que son arrestation et sa déportation, comme celles de beaucoup de truands ayant pourtant appartenu aux « gestapos françaises » tenait à une affaire qui aurait mal tourné, un différend lors d'un partage de butin, une indécatesse commise par Cosmao ?

dans la Résistance à la faveur des troubles de l'été 1944 : Joinovici, Pierre Loutrel, Francis André, Mansuy sont loin d'être les seuls à se reconvertir ou à tenter de le faire. Cosmao est désormais le « Lieutenant Hervé » dans l'état-major du « colonel Fabien ». Il a 19 ans, mais on a connu des promotions plus spectaculaires encore. Il figure à ce grade et sous ce nom (avec l'inversion de son nom/prénom) dans l'état des effectifs du régiment. Avant de désertir quand la police s'intéresse un peu trop à lui, il a eu le temps d'épater des camarades, qui n'ont aucune formation ni expérience militaire, en leur montrant comment conduire un char : souvenir de sa formation par l'Abwher ?

Un certain « lieutenant Scott » de la 3^e armée américaine serait venu voir sa mère le 30 août 1945 et lui aurait appris que son fils avait été blessé à la jambe dans la région de Thionville en octobre 1944.

Roybon quant à lui s'est engagé au 1^{er} janvier 1942, juste après l'affaire de Pontoise, dans les « jeunes alpins ». Après la dissolution de l'armée d'armistice, il est entré en janvier 1943 dans une société d'exploitation forestière qu'il a quittée en juin 1944. En décembre 1944, on le retrouve sergent à la 4^e Cie, 3^e section, du 8^e bataillon de chasseurs portés. Comme Cosmao, l'armée lui a semblé le meilleur des asiles contre une affaire de trahison qui commence à faire grand bruit à Pontoise et sur laquelle son frère a cherché en vain à l'interroger. Sentant le filet se resserrer autour de lui, il déserte le 25 juin 1945, alors que son bataillon cantonne à Nemours.

Un mandat d'arrêt pour désertion, lancé le 17 octobre 1945, nous apprend que sous le coup d'un autre mandat d'arrêt, daté du 30 avril 1945 pour intelligence avec l'ennemi et atteinte à la sûreté de l'État, les deux hommes ont disparu. En fait, comme beaucoup de gens en délicatesse avec leur passé, ils se sont engagés en Indochine où on retrouve leur trace dans les archives de la Justice militaire (affaires de vols) et puis plus rien...

Le 6 janvier 1949, alors que toutes les tentatives pour les retrouver se sont avérées vaines, ils sont condamnés par contumace pour intelligence avec l'ennemi par la 9^e sous-section de la Cour de Justice de la Seine, aux travaux forcés à perpétuité, à la dégradation nationale et à la confiscation de leurs biens

Dans la volonté de réconciliation et d'oubli qui a présidé à son adoption, la loi d'amnistie du 6 août 1953 annule leur condamnation. Un avis de

cessation des recherches est inséré dans la liste n°2306 du 26 février 1954...

Les deux hommes peuvent sortir de la clandestinité, refaire leurs vies...

Roybon, devenu éleveur de chevaux dans le Cher est mort en 1999...

Pour Cosmao, le doute demeure...

Le témoignage de Paul Thueux

On le sait, la plus grande méfiance est de mise devant les témoignages dont l'historien — comme le juge, comme le policier — doit faire une critique pointilleuse quels que soient par ailleurs l'admiration, l'amitié, les liens qui peuvent le lier au témoin.

Les pièges, limites, illusions du témoignage sont bien connus²⁵.

À de très rares exceptions, le témoin, et c'est humain, a oublié, se trompe, confond, recompose, occulte, fabule, exagère, reconstruit, ment, invente, se vante, dissimule ... Ce qui impose des précautions particulières à l'historien qui les utilise et d'abord des vérifications scrupuleuses, des croisements incessants et recoupements multiples avec les archives contemporaines des faits que le témoin ne peut pas connaître.

Tous les historiens le savent et usent généralement des témoignages pour ce qu'ils apportent et éclairent : les reconstructions et variations de la mémoire, ses manipulations, les enjeux mémoriels et leurs évolutions, les représentations, la construction et la diffusion des mythes et légendes... mais jamais pour l'établissement de faits dont acteurs et témoins, en dehors des problèmes cités, ne peuvent avoir qu'une vue forcément partielle et partielle.

Comme tous les autres, celui de Paul Thueux, aussi honnête et précis soit-il, n'échappe pas à la règle et à ces nécessaires précautions d'autant que souvent, on le notera, il ne s'agit plus de mémoire, mais d'une mémoire recomposée, reconstruite, bouleversée par des analyses postérieures aux faits. Depuis décembre 1941, Paul Thueux a eu tout le temps de penser, ressasser les événements qu'il a vécus et traversés. Il a beaucoup cherché, il a beaucoup lu aussi et cela se sent. Les souvenirs

²⁵Jean-Marc Berlière, « Du témoignage » dans l'historiographie de la résistance : de son poids et de quelques-unes de ses conséquences », in Bertrand Fonck et Amable Sablon du Corail (dir.), *1940, l'empreinte de la défaite. Témoignages et archives*, Rennes, PUR, 2014, pp. 243-260.

purs, directs, se juxtaposent à des hypothèses et des re-crétions postérieures.

Néanmoins, confronté aux archives, son témoignage passe brillamment l'examen critique car il est authentifié par de nombreux détails que personne, en dehors de ceux qui ont vécu l'événement, ne pourrait évoquer sans être traité d'affabulateur. Pour n'en donner qu'un exemple, le détail de son expérience et de son séjour au Quai des Orfèvres authentifie son propos : personne ne le croit, personne ne l'a cru, lui-même a fini par en douter et pourtant le récit de sa garde à vue dans le bureau de la Crim', le dossier laissé sur le bureau... marquent son témoignage au coin de l'authenticité et de la vérité...

L'impératif de vérité est essentiel dans une affaire où rumeurs, calomnies, mensonges ont été légion généralement proférés par des gens qui ne connaissaient pas l'affaire et surtout ne savaient pas « lire » les documents qu'ils ont eu en leur possession.

Le fait que Paul Thueux n'ait été « que » déporté, qu'il revienne de sa déportation alors que ses quatre camarades déportés dans la même affaire n'ont pas survécu à l'épreuve, son absence de la liste des membres du groupe des « Cadets de France » dressée à partir des aveux de Chabanne... ont déchaîné les soupçons. Calomnie, mensonges, ignorance, incompréhension ont prospéré sur une lecture irréaliste/incompétente des sources connues. Un exemple ? Au lieu de comprendre que le « rôle » de trafiquant de marché noir qu'il s'est attribué dans ses aveux n'était qu'un moyen, une tactique de défense, ses ennemis en ont fait un fait avéré, avoué donc certain. Une interprétation qui ne peut qu'être l'œuvre de gens qui n'ont jamais ouvert un dossier d'instruction, jamais lu des auditions contradictoires, jamais assisté à un procès... avec leurs mensonges, contradictions, revirements, points obscurs, surtout quand l'inculpé joue sa vie. Un procès devant un tribunal militaire allemand n'est pas un film ou une série télévisée !

Les mensonges sont comme la fausse monnaie – fabriquée par de grands coupables, et ensuite utilisée et diffusée par des honnêtes gens – mais la naïveté a ses limites et deux choses sont intellectuellement et moralement insupportables : prendre parti avant que la vérité ne soit établie et fondée sur une recherche scrupuleuse, honnête, méthodique,

systematique et scientifique, et – pire encore - s'obstiner dans l'erreur et le parti pris quand cette vérité est mise au jour...

Espérons que cet ouvrage mettra un terme à une épreuve pénible et injuste infligée à une victime...